



CTL 4 JUIN 2018

DECLARATION DE BOYCOTT

Madame la Présidente,

La CGT Finances Publiques 02 ne siègera pas à la réunion du Comité Technique Local convoquée aujourd'hui. Le boycott est pour nous un moyen d'expression et d'action parmi d'autres que nous continuerons à utiliser autant que de besoin.

Peu importe si cela vous permet d'affirmer que l'absence de dialogue social relève de la responsabilité des O.S qui refusent de siéger : les agents ne se laissent pas prendre à ce discours, et c'est pour nous la seule chose qui importe.

Alors, qu'avons nous à exprimer par ce boycott, action réfléchie et ne relevant en aucun cas du systématisme pratiqué par des personnes obtuses ?

Par ce boycott, la CGT réaffirme son opposition absolue aux orientations du gouvernement en place, qui visent clairement à la liquidation de la DGFIP, et plus généralement à la destruction de tous les services publics, avec marchandisation de tout ce qui est monnayable.

Nous vivons des moments écoeurants, où le règne des élites - enfin, de ceux qui se croient l'élite au motif qu'ils détiennent l'argent et le pouvoir - imposent comme jamais la « pensée unique ». Le bas de cordée, c'est à dire 99% de la population, est prié de se taire ... trop cons pour comprendre qu'au dessus, bien évidemment, on ne veut que leur bien ...

Mais l'élite fait une erreur, car dans les faits, le bas de cordée n'est pas aussi stupide que cela : il sait additionner 1 plus et 1 et voir si les choses vont dans le bon sens ou pas, pour lui même et pour l'intérêt général ... le bon sens populaire certainement ...

C'est vrai dans tous les secteurs, où les luttes se développent (passons sur l'absence de relais médiatique car on sait par qui sont dirigés la quasi totalité des médias « grand public »...).

C'est particulièrement vrai à la DGFIP où depuis des mois, la contestation s'exprime partout et par de multiples moyens. Ce sont des faits et ils sont incontestables.

Dans l'Aisne, nous ne sommes pas en reste : taux de grèves historiques, actions militantes, mais également actions spontanées des agents ... le tout largement relayé par la presse locale. A cet égard, il est cocasse que vous analysiez le taux de grévistes du 22 mai comme « en baisse » par rapport à celui du 22 mars. Nous vous proposons plutôt d'y voir le 4ème taux national et nous vous informons qu'un agent qui se porte gréviste fait l'objet d'une retenue d'1/30ème sur son traitement. Alors, être gréviste à chaque fois n'est pas toujours

possible pour la valetaille qui gagne entre 1 400 et 2 000 € par mois ! Darmanin, lorsque nous l'avons vu à Saint-Simon l'année dernière, a affirmé sans complexe, et avec toute l'insolence qui le caractérise, qu'un non gréviste était de facto d'accord avec lui. La théorie du « qui ne dit mot consent » trouve vite ses limites en matière de grève quand s'exprimer ainsi se traduit par une perte financière qui ne peut pas toujours être supportée. Si vous continuez d'accréditer ce genre de théorie, vous êtes en dehors de la réalité . Devrons nous en arriver à vous qualifier de « personne obtuse » ?.

Obtuse ? Ou niant les évidences ? A moins qu'il ne s'agisse que d'une volonté de « ne pas lâcher pour affirmer son autorité » ? Voilà le visage que vous avez montré aux agents de ce département sur un sujet somme toute mineur : celui des intempéries de février. Oui, nous revenons une fois de plus sur ce sujet, car il était le premier où, sous votre direction, les mots « dialogue social » pouvaient prendre un sens ... ou l'autre ... avec le résultat que l'on connaît.

Nous voici arrivés à la deuxième échéance où vous ne pourrez botter en touche en répondant « adressez vous à Bercy » : les temps de trajets pour les actions de formations professionnelles. Ce sujet, la secrétaire de section CGT FiP 02 vous a demandé de le mettre sur la table dès son premier entretien avec vous, à votre arrivée en novembre dernier. Sur ce sujet, vous avez évidemment toute latitude pour exercer votre marge de manœuvre et le traiter correctement, compte tenu du passif, à savoir un accord local équilibré et juste remontant à 2003, que nous n'acceptons pas de voir remis unilatéralement en cause par une instruction de la DG qui pose en préambule qu'une journée de formation d'amplitude horaire de 12h58 est potentiellement une journée « normale » n'ouvrant droit à aucune compensation.

Rappelons que la CGT-FiP, au niveau national, après avoir mené un long combat pour que la compensation des temps de trajets pour les actions de formations professionnelles soit enfin abordée, n'a pas acté positivement la décision de la Centrale formalisée par l'instruction du 11 octobre 2017 : un système forfaitaire totalement injuste, servant d'alibi pour faire croire à un progrès, alors que dans les faits, très peu nombreux sont ceux qui seront impactés positivement, et encore moins dans l'Aisne et dans les autres départements où des accords locaux bien plus justes étaient en vigueur.

Vous mettez ce sujet à l'ordre du jour de ce CTL en « question diverse ». Nous aurions préféré un groupe de travail spécifique, car ce sujet est important et long à traiter, compte tenu de la multiplicité des cas à envisager.

Mais peu importe : nous prenons. La CGT siègera donc à la deuxième convocation de cette réunion du CTL. Un test match pour voir ce que vous entendez mettre dans l'expression « dialogue social » ... puisque vous appelez de vos vœux les O.S à venir « dialoguer ».

La balle est dans votre camp, mais soyons clairs : si nous constatons que pour vous le dialogue n'est que la juxtaposition de deux monologues qui se conclue par le constat du désaccord des deux parties, sans aucune place pour la négociation et des avancées pour les droits et garanties des personnels, la CGT FiP 02 en tirera les conséquences. Nous vous l'avons dit et répété, nous ne viendrons pas siéger dans les instances pour entendre du blabla et émarger la feuille de présence, sans aucune avancées.

Nous attendons des actes et des faits.

Laon, le 4 juin 2018.